Collège
Daniel
Sorano

collège D. Sorano

Haute-Garonne
académie
Toulouse

Protocole sanitaire

[redacted]

12/05/2020

[redacted]

s

PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

COVID-19
CORONAVIRUS

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- Protocole sanitaire des établissements scolaires du second degré – 30 avril 2020

- COVID 19 : prévenir l'exposition en milieu professionnel – ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire – 30 mars 2020) https://www.anses.fr/fr/content/covid-19-pr%C3%A9venir-l%E2%80%99exposition-au-virus-en-milieuprofessionnel

- Notes du Conseil scientifique COVID 19 - Enfants, écoles et environnement familial dans le contexte de la crise COVID-19- 24 avril 2020
https://solidarites- sante.gouv.fr/IMG/pdf/note_enfants_ecoles_environnements_familiaux_24_avri_2020.pdf

LE PROTOCOLE SANITAIRE DE DÉCONFINEMENT REPOSE SUR CINQ FONDAMENTAUX :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation des brassages des élèves**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- **La communication, l'information et la formation**

RÉOUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

La réouverture de l'établissement est **progressive** à partir du **lundi 18 mai 2020**.
Elle concerne les élèves de **6ème et de 5ème uniquement** en un premier temps, dans la limite des capacités d'accueil déterminée dans le cadre du présent protocole**.**
L'accueil des élèves de 4ème et de 3ème est différé selon la décision gouvernementale prévue fin mai.

PRÉALABLES

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent à :

- respecter l'interdiction d'entrée
- prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.
- le munir quotidiennement de deux masques dans un petit sachet étanche
- assurer le lavage des masques en tissu selon les modalités indiquées au bas de ce courrier
- ne pas mettre l'enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève, dans sa famille ou un environnement proche .
- dans le cas ou l'engagement est pris, la fréquentation doit être régulière et toute absence justifiée médicalement.

L'engagement des familles est valable jusqu'au 1er juin.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique

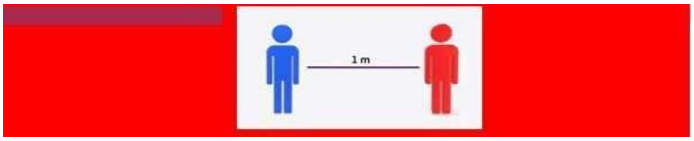

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans l'établissement doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

L'application des gestes barrière

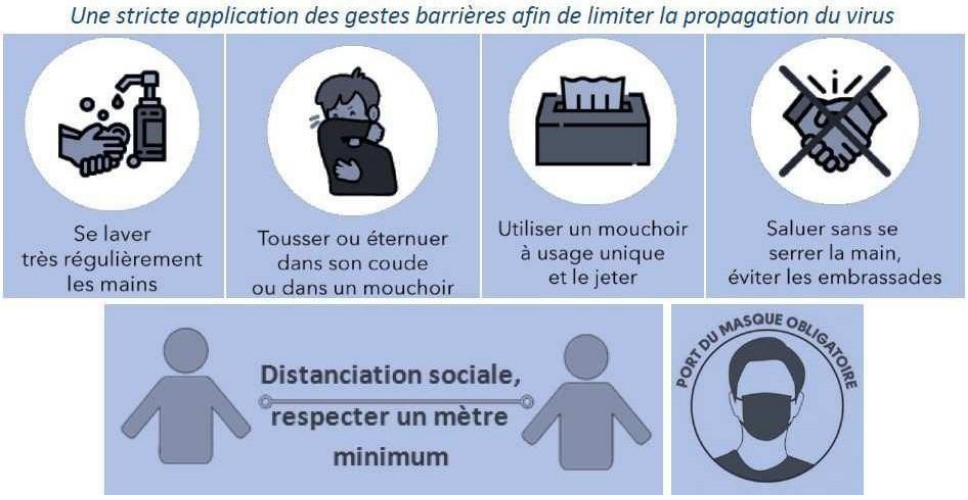

Le port du masque

- **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations. C'est notamment le cas des enseignants, mais également des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation.

- **Pour les élèves**

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations. L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants dès lors qu'ils sont accessibles à l'ensemble de la population. Les masques doivent être protégés par un sachet refermable (prévoir un sachet également pour les masques portés devant être jetés ou lavés selon la norme indiquée par l'AFNOR, de retour au domicile)

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, durant chaque récréation, au moment du déjeuner et lors du nettoyage des locaux à l'issue de la journée.

La formation

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur les différentes mesures prises, la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions **devienne un rituel**.

Un rappel des mesures destinées à se protéger et protéger les autres est notamment fait sur l'écran du hall d'accueil.

La limitation du brassage des élèves et personnels

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. D'où l'attribution sans changement possible :

- d'une salle dédiée à chaque groupe
- d'une table à chaque élève

Le mobilier des classes tables et chaises est disposé de façon à respecter la distanciation physique.

Les flux d'élèves sont limités au maximum : les élèves ne se déplacent que pour gagner les salles de classe. Ils ne circuleront pas seuls dans les couloirs et restent sous la surveillance d'un adulte. Sauf urgence, ils ne sont pas autorisés à sortir des salles.

Les enseignants changent de salle et rejoignent leurs élèves. Du matériel de désinfection est mis à leur disposition pour les claviers, ordinateurs et surfaces de contact entre chaque changement. Le professeur arrivant désinfecte son poste de travail.

Les circulations des entreprises extérieures seront limitées aux besoins définis par les autorités de tutelle en accord avec le chef d'établissement.

Les parents ne seront pas admis dans l'enceinte de l'établissement, sauf urgence médicale, et en accord avec le chef d'établissement.

Circulations

Le sens de circulation établi devra être absolument suivi.

- CLASSES DE SIXIEMES

Les élèves entrent au collège exclusivement par le portillon habituel de l'entrée principale (pas d'accès côté village). Ils pénètrent dans les bâtiments par l'accès habituel et se dirigent directement vers la cour. La cour de récréation des colonnes (cour1) ainsi que les toilettes contiguës à cette cour leur sont dédiées tout au long de la période.

Les salles de classes dédiées sont regroupées à l'étage dans une zone qui leur est réservée entre la salle 120 et la salle 117. Un seul escalier d'accès est autorisé afin que les élèves ne se croisent pas.

- CLASSES DE CINQUIEMES

Les élèves entrent au collège exclusivement par le grand portail de l'entrée principale (pas d'accès côté village). Ils longent l'allée goudronnée jusqu'au bout et accèdent à la cour côté vestiaires d'EPS. Cette cour de récréation ainsi que les toilettes jouxtant (côté rangements self) leurs sont dédiées tout au long de la période.

Les salles de classes dédiées sont regroupées à l'étage dans une zone qui leur est réservée entre la salle 102 et la salle 107. Un seul escalier d'accès est autorisé afin que les élèves ne se croisent pas.

- CIRCULATIONS DANS LA JOURNEE

Les 2 cours de récréation sont donc séparées et les allées et venues à l'intérieur des locaux se font selon un circuit différencié. Les déplacements sont échelonnés (y compris dans les couloirs) afin que les élèves ne se croisent pas. Un fléchage au sol et un planning horaire très précis sont établis en ce sens.

Nettoyage et désinfection

Nettoyage avant la reprise :

L'établissement a fait l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection spécifiques.

Nettoyage approfondi après la reprise :

Un plan de nettoyage des locaux quotidien conformément aux préconisations du conseil départemental *(cf document 1)* et l'application en est vérifiée par le gestionnaire de l'établissement.

- **Les salles** sont désinfectées **<u>avant l'arrivée des élèves</u>**

Les salles sont nettoyées à l'aide d'un détergent-désinfectant pour évacuer les saletés et salissures *et* procéder à la désinfection (produit virucide conforme aux normes EN 14 476 ou de lingettes désinfectantes conformes à cette même norme). Un nettoyage approfondi des surfaces de contact (portes, tables, chaises,…) est ainsi réalisé.

Des fiches de traçage de nettoyage en permettront le suivi.

- **Les sols** sont nettoyés au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Les espaces utilisés, les objets et les surfaces fréquemment touchés sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour. Il s'agit des :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,…
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier…

Les points de contact seront désinfectés deux fois par jour au minimum. Les toilettes sont traitées le matin et avant et après chaque récréation.
Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels peuvent être désinfectés après utilisation par le biais d'un produit conformes à la norme précitée, mis à disposition des adultes dans les salles.
De même, afin de garantir un maximum de précautions, il sera possible pour chaque utilisateur de protéger clavier et souris d'ordinateur avec un film protecteur.

En complément :

Les poubelles sont équipées de sacs, et sont vidées quotidiennement.

- Les déchets (masques, serviettes et lingettes à usage unique, mouchoirs) sont collectés dans des sacs poubelles jaunes qui feront l'objet d'un traitement spécifique (voir document 1).

- Les toilettes sont en permanence équipées en savon liquide et en papier. Le séchage des mains se faisant exclusivement avec des serviettes à usage unique.

Prévention des risques pour le personnel

- Personnel technique :

Ces personnels bénéficient d'une dotation vestimentaire permettant un changement quotidien.
Leur attention est requise sur l'utilisation des produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants.

- Ensemble du personnel :

Dotation de masques tissu ou papier permettant de respecter l'obligation ministérielle.

Accueil des élèves et horaires

L'amplitude horaire de la journée est inchangée: de 8h30 à 16h30
Aucune entrée différée ni sortie en cours de journée ne pourra être autorisée.

L'entrée est organisée sur 2 files avec passage obligatoire à la distribution de gel hydroalcoolique au portail : un personnel d'éducation délivre une dose de gel à chaque élève.

Horaires :

8h25 à 9h25 (M1)	début effectif de la séance à 8h45 si un temps supplémentaire s'avère nécessaire pour un nouveau nettoyage des mains.
9h30 à 10h25 (M2)	deuxième cours
10h25 à 10h55	récréation échelonnée - nettoyage des mains dans la salle de classe avant la descente et à la remontée avec du gel hydroalcoolique.
11h à 11h55 (M3)	
12h à 12h55 (M4)	cours pour les classes de 5èmes et repas pour les classes de 6èmes (appel des classes dans la cour 1)
13h à 13h55 (S1)	cours pour les classes de 6èmes et repas pour les classes de 5èmes (appel des classes dans la cour 2)
La vie scolaire supervise le nettoyage des mains avant et après le repas (GEL ou LAVAGE selon la faisabilité).	
14h à 14h55 (S2)	
de 14h55 à 15h25	récréation échelonnée (nettoyage des mains dans la salle de classe avant la descente et à la remontée avec du gel hydroalcoolique).
15h30 à 16h15 (S3)	

En fin de journée, sortie échelonnée avec passage au point de distribution de gel hydroalcoolique au portail.

Le marquage au sol et la signalétique doivent être respectés pour tout déplacement : accès cour, accès escalier, accès salle de classe, accès self.

Le prêt et l'échange de matériel entre élèves sont interdits.

L'accès à la salle informatique n'est pas autorisé.

Lorsqu'un cours d'EPS est inscrit dans l'emploi du temps de la journée, l'élève doit arriver en tenue de sport, l'utilisation des vestiaires étant interdite.

Les douches et les vestiaires seront condamnés.

Les jeux de ballon, de contacts et les sports collectifs sont prohibés, de même que l'usage des bancs

L'utilisation de matériel sportif nécessitant des échanges n'est également pas possible.

Les récréations sont allongées à 30 minutes afin que tous les élèves puissent accéder aux toilettes (nombre de lavabos et de toilettes limité par la nécessité de distanciation) dans des espaces délimités pour chaque groupe.

Le nettoyage des mains est ritualisé tout au long de la journée (lavage et gel hydroalcoolique).

PRISE DES REPAS

Le repas de midi au self est obligatoire (pas d'externes), accès selon marquage, en respectant la distanciation et disposition des tables maintenant la distanciation sanitaire, par rotation de 60 élèves maximum.

Un repas chaud est servi avec entrée, dessert et bouteille d'eau individuelle remis directement sur le plateau. Afin de respecter la distanciation le nombre maximum de demi-pensionnaires est de 60 élèves maximum par service. (2 services sont assurés avec désinfection des tables et chaises entre les deux). Un marquage au sol a été effectué pour la prise du plateau repas ainsi qu'à la desserte.

Le micro-ondes et la fontaine à eau du service de restauration ne sont plus à disposition.

La salle des professeurs :

Respect des règles de distanciation. Il faut éviter de s'asseoir en face à face. La salle 1 est mise à disposition pour permettre la distanciation durant les temps de forte affluence.

Sens d'entrée et de sortie obligatoire : entrée par la porte la plus proche de l'accueil, sortie par la porte la plus proche de l'escalier.

Les portes sont maintenues ouvertes.

Le micro-onde n'est plus utilisable et il n'est pas possible de déjeuner en salle des professeurs.

L'usage de la cafetière est fortement déconseillé. Aucune désinfection ne sera faite. En cas d'usage, il se fera sous responsabilité de l'utilisateur.

Administration

La porte d'accès est maintenue ouverte. L'accueil au secrétariat et au bureau de la direction est matérialisé.

Les règles de distanciation et les gestes barrières s'appliquent.

Pas de dépôt de documents directement sur les bureaux, sauf autorisation de personnes concernées. L'échange des documents doit être au maximum dématérialisé

Usage du photocopieur en salle des professeurs et à l'administration :

Les distances de sécurité doivent être respectées devant le copieur.

Du matériel de désinfection est mis à disposition près du photocopieur, à charge pour le professeur qui se rend à la photocopie de procéder à la désinfection avant usage.

Le matériel collectif ne peut plus être utilisé en salle des professeurs.

Chaque enseignant doit utiliser son propre matériel et ne pas laisser de matériel en salle de professeurs.

La salle des professeurs est aérée en début de journée, à chaque récréation, et pendant la pause méridienne.

Évolution du protocole

Si, comme envisagé par le Ministère, les élèves de 4ème et de 3ème sont amenés à revenir au collège à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, le protocole restera identique pour tout ce qui concerne l'application des gestes barrières, l'usage des sanitaires, la désinfection, la circulation, les temps de récréation, l'utilisation des salles, les personnels, et les activités culturelles et sportives.

L'organisation des enseignements, les heures de récréation, les horaires d'entrée et de sortie pourront alors être aménagés et feront l'objet d'un amendement au présent protocole.

Continuité Pédagogique :

- La continuité pédagogique se poursuit

  - ✓ pour les élèves de 4ème et de 3ème en distanciel jusqu'à la prochaine annonce gouvernementale prévue le 29 mai 2020

  - ✓ pour les élèves de 6ème et de 5ème soit :
    - en présentiel
    - en distanciel

.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Pour rappel, les symptômes évocateurs du Covid-19 sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre. Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente des symptômes au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

Isolement immédiat de la personne :

S'il s'agit d'un adulte : avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.

S'il agit d'un élève : avec un masque, à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Respect impératif des gestes barrières.

S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.

Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrières.

S'il s'agit d'un élève, il ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

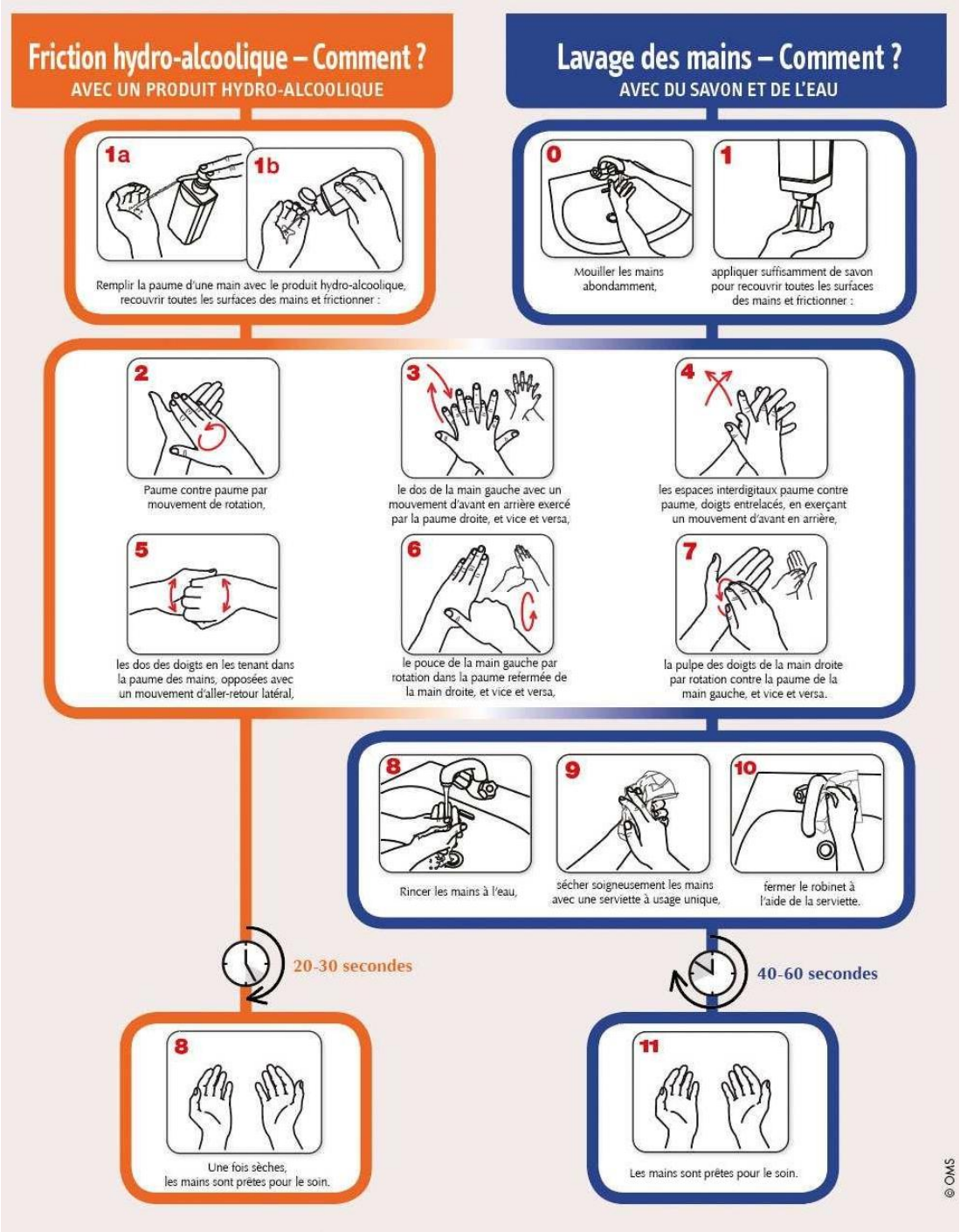
Friction hydro-alcoolique – Comment ?
AVEC UN PRODUIT HYDRO-ALCOOLIQUE
Lavage des mains – Comment ?
AVEC DU SAVON ET DE L'EAU
1a
1b
Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :
0
Mouiller les mains abondamment,
1
appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :
2
Paume contre paume par mouvement de rotation,
3
le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,
4
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,
5
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,
6
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,
7
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.
8
Rincer les mains à l'eau,
9
sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,
10
fermer le robinet à l'aide de la serviette.
20-30 secondes
40-60 secondes
8
Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.
11
Les mains sont prêtes pour le soin.
© OMS